



## LES ASSOCIATIONS : TOUT REMETTRE A PLAT

Le vote des subventions aux associations, au conseil municipal du 1<sup>er</sup> Février 2016, indique que la cote d'alerte est atteinte quant au rôle social que l'on entend leur faire jouer dans la vie de notre cité. Sur la base des tableaux parus dans la presse et en mettant entre parenthèses le financement de la SEMS ALM Basket, le montant global des subventions 2016 allouées aux associations subit une baisse de l'ordre de 800 000 euros par rapport à 2015 ! Les baisses, les plus nombreuses, voire même des hausses suscitent colères, mécontentements voire incompréhensions (MEGA POBEC, L'ARCHE, MJC, Section natation de l'EAC...)

Les motivations financières de cette baisse, en partie liée à la baisse des dotations de l'Etat, ne peuvent être balayées d'un revers de mains mais il serait erroné aussi de ne pas prendre en compte le rôle social, culturel et économique que jouent les associations. Il serait tout aussi inconséquent de ne pas faire des propositions pour un financement plus équitable des associations.

Là où le bât blesse c'est l'opacité des critères qui président à la détermination du montant des subventions. Cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Elle vient de loin historiquement. Elle donne le sentiment de l'arbitraire : pourquoi telle association a-t-elle une subvention si importante alors que telle autre l'a si faible ?

Pour remettre de la justice dans l'attribution des subventions, il faudrait tout remettre à plat. Il faudrait définir des critères transparents de définition du montant des associations. Le groupe du « dialogue social » composé de représentants de l'Etat, du département, de la communauté d'agglomération, de la direction de l'insertion, préfigure ce que pourrait être un tel dispositif d'évaluation.

D'ores et déjà ce groupe auditionne les associations. Mais il faudrait qu'il rende public, régulièrement, les critères d'évaluation retenus mais aussi ceux concernant le seuil à partir duquel les associations doivent justifier de leur efficacité par rapport à leurs objectifs : seuil de 30 000 euros ? Emploi de salariés ? Prise en compte de ces deux critères ou d'autres ? Car, naturellement, il est hors de question d'auditionner les quelque 210 associations, à commencer par celles recevant une modeste subvention. Si l'on retenait uniquement le seuil de 30 000 euros, seulement 22 associations relèveraient de ce dispositif d'évaluation !

Les associations sont l'un des piliers du « vivre ensemble » et du « faire société ». A Evreux, elles ont joué et jouent un rôle majeur de lutte contre le délitement social, la désaffiliation ou la marginalisation des jeunes, l'exclusion des plus anciens, la ségrégation des minorités. Elles sont



aussi une école de citoyenneté. Aux côtés des salariés, les bénévoles investis dans les associations sont souvent des exemples d'engagement citoyen.

Si à Evreux, le vote extrême, en dépit de l'avertissement des élections européennes, est mieux contenu que dans des territoires similaires connaissant, ces dernières décennies, les mêmes difficultés économiques et sociales, c'est probablement dû en grande partie à la force de la vie associative construite depuis des années dans notre cité. Pour toutes ces raisons, les citoyens ont le droit de savoir dans quelles conditions d'équité, de justice et de transparence sera répartie, pour 2016, la réserve non affectée de 102 500 euros pour réparer immédiatement les baisses incompréhensibles eu égard au rôle culturel et social des associations touchées. Pour toutes ces raisons ils ont aussi le droit de savoir sur quelles bases seront préparées les subventions 2017.